

PRÉFET DU VAL-D'OISE  
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
Bureau de la Coordination, de la Comitologie et de l'Environnement  
Section des Installations Classées

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

## Société BORNES RECYCLAGE à BRUYÈRES-SUR-OISE

Par arrêté n° IC-24-064 du 29 avril 2024, une enquête publique, d'une durée de trente jours, est prescrite **du lundi 17 juin au mardi 16 juillet 2024 inclus**, en mairies de BRUYÈRES-SUR-OISE – ASNIÈRES-SUR-OISE – BEAUMONT-SUR-OISE – BERNES-SUR-OISE – NOISY-SUR-OISE (Val-d'Oise) et BORAN-SUR-OISE (Oise), sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société **BORNES RECYCLAGE** en vue d'obtenir l'autorisation pour l'exploitation d'un centre de collecte, regroupement, tri et transit de déchets non dangereux de métaux ferreux et non ferreux, de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), de déchets dangereux (batteries usagées), de déchets non dangereux, de déchets industriels banals, papiers/cartons, plastiques et bois, sur le site qu'elle exploite sur le territoire de la commune de **BRUYÈRES-SUR-OISE – 5, Chemin du Jacloret**.

La demande d'autorisation environnementale porte sur les rubriques de la nomenclature des installations classées précisées ci-après :

**N° 2718 – 1 – Installation soumise à autorisation**

Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux

La quantité de déchets susceptibles d'être présente ans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t

**(Quantité susceptible d'être stockée : 10 tonnes)**

**N° 2791 – 1 – Installation soumise à autorisation**

Installation de traitement de déchets non dangereux

La quantité de déchets traités étant supérieure ou égale à 10t/j

**(Quantité de déchets non dangereux (métaux et ferrailles) susceptibles d'être traitée par jour : 400 tonnes)**

**Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable :**

- en mairie BRUYÈRES-SUR-OISE – siège de l'enquête – aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sur support papier et sur un poste informatique
- en mairies de ASNIÈRES-SUR-OISE – BEAUMONT-SUR-OISE – BERNES-SUR-OISE – NOISY-SUR-OISE (Val-d'Oise) et BORAN-SUR-OISE (Oise) – aux jours et heures d'ouverture desdites mairies, sur support papier,
- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante :  
<http://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Actions de l'État – Environnement risques et nuisances – Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – Enquêtes publiques 2024)

**Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :**

- **sur le registre d'enquête**, mis à la disposition du public en mairies de BRUYÈRES-SUR-OISE – ASNIÈRES-SUR-OISE – BEAUMONT-SUR-OISE – BERNES-SUR-OISE – NOISY-SUR-OISE (Val-d'Oise) et BORAN-SUR-OISE (Oise), aux jours et heures d'ouverture desdites mairies ;
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : [pref-icpe@val-doise.gouv.fr](mailto:pref-icpe@val-doise.gouv.fr)
- **par voie postale** à la mairie de BRUYÈRES-SUR-OISE – siège de l'enquête publique – à l'attention du commissaire enquêteur – enquête publique société BORNES RECYCLAGE – 6, rue de la mairie – boîte postale 80029 – 95820 BRUYÈRES-SUR-OISE

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise : <http://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Actions de l'État – Environnement risques et nuisances – Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – Enquêtes publiques 2024).

**Le commissaire enquêteur, Monsieur Claude ANDRY**, directeur d'usine en retraite, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de **BRUYÈRES-SUR-OISE**, aux jours et heures suivants :

- le lundi 17 juin 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mardi 25 juin 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 4 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 12 juillet 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mardi 16 juillet 2024 de 14 h 00 à 17 h 00

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de : Madame Marine PEREIRA – Bureau d'études ASSYST ENVIRONNEMENT – 01.41.19.41.62 – 06.02.07.68.83 – [m.pereira@assystenvironnement.fr](mailto:m.pereira@assystenvironnement.fr)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise – direction de la coordination et de l'appui territorial – bureau de la coordination, de la comitologie et de l'environnement – section des installations classées, en mairies BRUYÈRES-SUR-OISE – ASNIÈRES-SUR-OISE – BEAUMONT-SUR-OISE – BERNES-SUR-OISE – NOISY-SUR-OISE (Val-d'Oise) et BORAN-SUR-OISE (Oise), sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise ([www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr) – rubrique : Actions de l'État – Environnement risques et nuisances – Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – Enquêtes publiques 2024), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser, par arrêté préfectoral, l'autorisation environnementale demandée.

Pour le préfet,  
La directrice de la coordination  
et de l'appui territorial  
Signé : Adeline KERGOURLAY-DUGAST

Fait à Cergy, le 29 avril 2024  
(À afficher du vendredi 31 mai au mardi 16 juillet 2024 inclus).